

# Plus d'égalité de financement entre élèves

Interview : Conrad van de WERVE

La Cour Constitutionnelle a donné en bonne partie raison à l'enseignement catholique. Elle vient d'annuler un article du décret du 7 février de 2019<sup>1</sup> qui prévoyait, pour les 20 prochaines années, de poursuivre l'octroi au seul réseau organisé par la FWB (WBE-Wallonie-Bruxelles Enseignement) d'un financement de 20 millions d'euros par an, soit 400 millions d'euros au total au cours des 20 prochaines années. Ce financement allait au-delà de ce qui avait été prévu au(x) terme(s) des accords politiques dits de la Saint-Boniface. Explications avec **Etienne MICHEL**, Directeur général du SeGEC.

## Comment faut-il comprendre l'arrêt de la Cour Constitutionnelle ?

**Etienne MICHEL** : Pour bien le comprendre, il faut remonter aux accords de la Saint-Boniface, conclus en 2001. Ces accords prévoyaient qu'au terme d'une période transitoire de dix ans, les écoles subventionnées bénéficieraient de 75 % de subventions de fonctionnement des dotations dont bénéficient les écoles du réseau WBE.

Pendant cette période de 10 ans, chaque établissement de WBE pouvait disposer d'une protection qui lui assurait un financement au moins équivalent à celui de l'an 2000 (indexé), quelle que soit l'évolution de la population scolaire ou d'autres paramètres. Ce régime a été prolongé à deux reprises, jusqu'en l'an 2019. En 2019, au moment où l'autorité publique a créé le Pouvoir Organisateur WBE de manière autonome, il a d'une part prévu un financement très généreux pour ce dernier, et d'autre part, prolongé de vingt années supplémentaires ce régime transitoire.

## Quelle est la portée de la décision rendue ?

**EM** : La portée de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle a été de ne pas remettre en cause le financement spécifique du P.O WBE mais bien de mettre fin, à l'échéance de décembre 2022, à ce régime d'exception pour le financement des écoles du réseau WBE. On parle d'un financement qui, pour le réseau WBE, représente un montant de l'ordre de 20 millions d'euros. La conséquence de cette situation, c'est qu'actuellement, les écoles fondamentales subventionnées bénéficient de 50 % des dotations perçues par WBE, (et non de 75 %) et que dans l'enseignement secondaire, 75% des écoles de ce **réseau** disposent du double des moyens de celles qui sont subventionnées.

## Quelles sont les options qui se présentent dès lors au gouvernement ?

**EM** : Il y a trois grandes hypothèses pour que la règle des 75% soit enfin respectée. La première, est une adaptation du financement du réseau WBE, comme convenu dans les accords de la Saint-Boniface.

La deuxième, que nous privilégions, est celle d'un ajustement du financement de l'enseignement subventionné. Chacun sait que les besoins de ces écoles sont considérables en particulier dans l'enseignement libre. Et la troisième hypothèse, pourrait être une combinaison des deux premières.

## Un autre recours est toujours pendant devant la Cour Constitutionnelle. Que vise-t-il ?

**EM** : Il porte sur le premier volet de nos griefs relatif au financement exorbitant attribué à WBE en tant que Pouvoir Organisateur. Un récent décret a prévu un nouveau financement additionnel pour ce réseau WBE. La Cour Constitutionnelle aura à se



Photo : Conrad van de WERVE

pencher sur un principe de proportionnalité : est-ce que tout cela est justifiable compte tenu des équilibres à respecter dans le financement des établissements ?

## Le SeGEC sensibilise depuis longtemps déjà les autorités et l'opinion à cette question de l'égalité de traitement entre élèves...

**EM** : La campagne qui a été menée par l'enseignement catholique à la fin de la législature précédente, (cf. campagne « un élève = un élève ») était un moment de cette mobilisation. Nous sommes face à un problème récurrent, qui est lié à la mauvaise application du Pacte scolaire, et à la mauvaise application de la réforme constitutionnelle de 1988 qui prévoyait l'égalité de traitement entre les écoles. Il s'agit donc d'un engagement de longue haleine et l'arrêt dont nous avons pris connaissance est une étape de ce processus. Celle-ci apporte la reconnaissance du caractère discriminatoire du mode de

financement actuel. La prochaine étape sera l'adaptation de ce décret de financement prévu au plus tard pour décembre 2022. Le SeGEC devra préparer de son côté cette réforme et fixer ses propres priorités à cet égard. ■

1. Article 56 du décret du 7 février 2019 instituant l'Organisme d'Intérêt Public WBE

Les subventions de fonctionnement dont on parle ici doivent, dans l'enseignement libre, couvrir tous les frais qui permettent à l'école de fonctionner, à l'exception des salaires des enseignants : **l'achat de matériel, d'outils pédagogiques, de manuels...** Elles servent également à payer **les salaires des ouvriers, du personnel d'entretien et parfois des secrétaires.**

# Chantiers 2020-2021

Comme chaque année à pareille époque, nous faisons le tour des principaux dossiers qui (pré)occupent les fédérations d'enseignement fondamental, secondaire, supérieur, de promotion sociale et des centres PMS du SeGEC. *Entrées libres* donne la parole à leurs Secrétaires généraux.

## Enseignement Fondamental – Godefroid CARTUYVELS

Le chantier principal de cette rentrée aurait dû être la poursuite de la mise en œuvre du Pacte d'Excellence (plans de pilotage) mais la crise du Covid 19 s'est invitée et a mis à l'agenda des priorités nouvelles.

■ **Gestion des urgences liées à la crise sanitaire**, à articuler avec la poursuite du travail de fond habituel : le Service juridico-administratif accomplit un travail considérable pour répondre aux sollicitations des directions (mesures sanitaires, remplacements, quarantaines, certificats médicaux, etc.) et les aider à digérer le flot ininterrompu de circulaires depuis début juillet.

■ **Amplification de la politique numérique** de la FédEFoC<sup>1</sup> : L'outil de référence pour favoriser la relation entre direction, enseignants et parents, centrée sur l'élève, est la plateforme QUESTI, qui a connu de nouveaux développements. Par ailleurs, la FédEFoC a mis en ligne sur La Salle des Profs des tutoriels qui permettent d'organiser l'enseignement à distance quand c'est nécessaire. La FOCEF<sup>2</sup> de son côté a développé de nombreux modules de formation à l'utilisation d'outils de travail à distance et collaboratif. Le dispositif *Cap sur le numérique* est l'une des priorités de cette année. En outre, les Conseillers Pédagogiques accompagnent les directions pour l'appropriation d'un certain nombre d'outils (e-management en lien avec les Plans de Pilotage, développement du travail collaboratif avec leurs enseignants, enseignement à distance).

■ **Aide à la définition de stratégies de différenciation et de remédiation** : Un important travail a été réalisé par la cellule de conseil et de soutien pédagogique sur 3 points : identification des apprentissages essentiels, conception d'outils permettant l'identification des retards et difficultés éventuels par rapport à ce qui est normalement attendu en début d'année, soutien à l'élaboration des stratégies de remédiation sur base des éléments qui précèdent.

■ **Programme** : Le chantier le plus important du Service de Productions Pédagogiques est la mise à disposition, fin de cette année civile, du programme des maternelles en application des nouveaux référentiels. **MNL**

1. Fédération de l'enseignement fondamental catholique

2. Service formation de la Fédération de l'enseignement fondamental catholique



## Enseignement secondaire– Éric DAUBIE

■ **Développement des moyens numériques au service des apprentissages** : Les outils numériques permettent de mieux différencier la façon de donner cours et de prendre en compte les différents profils d'apprenants. Ils peuvent aussi renforcer la motivation des élèves et faire évoluer l'évaluation. Il y aura des débats avec les autorités publiques sur l'équipement des écoles et des élèves, mais aussi sur la question de la connectivité. Il doit y avoir du Wi-Fi dans les locaux et il faut du personnel de soutien suffisant dans les écoles. Un effort important doit également être fourni au niveau de la formation initiale des enseignants ainsi que de la formation continuée et de l'accompagnement. La FESeC (Fédération de l'enseignement secondaire catholique) a engagé des conseillers techno-pédagogues et dégagé davantage de moyens pour la formation.

■ **Pénurie d'enseignants et de directions** : Le décret Titre et Fonctions a été modifié et les contraintes administratives ont été significativement assouplies, mais cela ne résout pas le problème de l'attractivité du métier. Il faut notamment donner une réelle visibilité aux besoins et un cadre qui permette aux personnes qui quitteraient leur carrière pour l'enseignement d'avoir des perspectives au moins sur l'année.

■ **Tronc commun** : Les référentiels de compétences sont finalisés. L'enseignement secondaire ne sera concerné qu'en 2026 mais il faut anticiper sur bien des points, notamment les modifications que cela peut entraîner au niveau de la répartition des élèves dans les écoles ordinaires et qualifiantes. Cela pose aussi des questions d'infrastructures, d'équipement par rapport au tronc commun qui sera pluridisciplinaire.

■ **Elèves à besoins spécifiques** : De gros efforts ont été réalisés dans les écoles en termes d'aménagements raisonnables et pour permettre à des élèves de l'enseignement spécialisé de rejoindre l'enseignement ordinaire à travers l'intégration. Il s'agit de continuer à développer les PARI, des centres de ressources humaines intégrés dans une école d'enseignement spécialisé au service des élèves de l'ordinaire. Pour septembre 2021, chaque école ordinaire devra être en lien avec un PARI.

■ **Enseignement qualifiant** : Il est nécessaire de faire évoluer l'offre, notamment au niveau de l'organisation des options et des métiers proposés afin qu'ils collent bien aux besoins des entreprises. Il faut adapter une série de formations, à prévoir à partir de la 4<sup>e</sup> année, en anticipant le tronc commun et veiller à l'optimisation dans la répartition entre les écoles.

**Plans de pilotage** : L'idée reste d'arriver au bout du cycle des trois ans et que toutes les écoles aient leur plan de pilotage d'ici la fin de l'année scolaire. **BG**

## Enseignement supérieur– Vinciane DE KEYSER

■ **Suivi de la crise sanitaire** : Les institutions ont clôturé une année académique tout à fait inédite, et la crise sanitaire a perduré. Je souhaite avant tout mettre à l'honneur le personnel académique, administratif, technique, et les directions, pour leur mobilisation tout au long de la période de gestion difficile de la Covid-19. La réorganisation de l'enseignement a poussé les équipes pédagogiques à l'innovation, en puisant parfois dans leurs ressources, mais le bilan est plutôt positif. La façon d'enseigner au moyen de plateformes, de travaux et de capsules vidéos a modifié le paradigme dans les Hautes Ecoles et les Ecoles supérieures des Arts.

■ **La révision du décret paysage** : Certains dossiers sont imposés par l'actualité de l'enseignement supérieur. La ministre a annoncé à la rentrée académique, une révision du décret paysage, sur lequel nous nous pencherons pour apporter nos propositions, afin de rendre le parcours des étudiants plus cohérent et inscrit dans une réelle dynamique de réussite.

■ **L'analyse du décret concernant la formation initiale des enseignants** : Ce décret, voté en février 2019, est appelé à être modifié. Un avant-projet de décret est en cours de négociation dans lequel nous veillons à valoriser les expertises respectives de

nos établissements d'enseignement supérieur. Il nous tient à cœur d'épauler les institutions que nous représentons et de leur apporter les supports qui peuvent être utiles dans la gestion des multiples situations à traiter. En ce sens, nous continuons entre autres à mettre en place des groupes de réflexion et de partage de bonnes pratiques pour encourager une intelligence collective bienvenue dans le contexte actuel. L'Extranet développé tout récemment par le SeGEC y contribuera largement dans un futur proche. La FédESuC maintient aussi son investissement dans la formation des directions et des fonctions transversales.

■ **L'évolution de l'enseignement supérieur dans le contexte européen** : Une vision du futur de l'Enseignement supérieur va se définir prochainement dans la continuité du processus de Bologne. Il est important d'avoir un rôle de veille pour nos institutions concernant cette projection de l'avenir que l'on parle de transition écologique, du numérique, des aspects d'inclusion, du respect des valeurs fondamentales de l'Enseignement supérieur ou de la recherche. Certains métiers vont fortement évoluer, d'autres seront créés, et dans ce cadre, de nouvelles compétences seront amenées à être développées dans les formations que nous proposons. **CVW et LD**

## Enseignement de promotion sociale – Stéphane HEUGENS

■ **Le pilotage et la gouvernance** : Cette année sera centrée sur les plans stratégiques et la gouvernance des établissements. Dans la foulée de l'intervention de Jean-Jacques CLOQUET<sup>3</sup>, la fédération travaillera les méthodologies de gestion d'entreprises (communiquer, décider, mobiliser pour innover), en ce compris la mise en place de questionnaires miroirs spécifiques. Une série de formations continues en cours de carrière à destination des directions est prévue, dont un séminaire résidentiel en lien avec le plan de pilotage.

■ **Le soutien aux établissements en période de Covid-19** : Les établissements de la fédération traversent, comme tous les secteurs, une zone de turbulence sanitaire. Les directions ont besoin de soutien administratif concernant la gestion des ressources (financières et humaines), mais également d'une aide à la gestion du quotidien : nettoyage, normes sanitaires... Face à l'ampleur de la tâche, certains autres chantiers ont été mis en suspens.

■ **Une proposition d'enseignement de type hybride** : Les derniers mois ont attesté de l'efficacité d'un enseignement mixant judicieusement les temps de classe et les cours en distanciel. Les équipes pédagogiques de promotion sociale ont ainsi mis en place

les classes inversées, divisées ou sous forme d'e-learning à temps complet. L'objectif est aujourd'hui de maintenir de telles pratiques sur le long terme, en instaurant dans la structure même de l'enseignement de promotion sociale. Cette remise en question exige en amont, une grande réflexion pédagogique et technique. Un plan d'investissement important dans la formation en cours de carrière des membres du personnel sera par ailleurs nécessaire.

■ **Mieux rencontrer l'adulte en apprentissage**. La Fédération a lancé une recherche-action, dans le but de mieux appréhender les attentes de plus en plus hétéroclites des adultes en reprise d'étude. Basée sur des enquêtes du type « regards croisés », cette étude confrontera les points de vue des différents acteurs de la promotion sociale. La finalité de ce chantier, encadré par Etienne BOURGOIS, spécialiste en formation des adultes (UCL) vise à adapter nos pratiques pédagogiques aux changements du public. Les premiers résultats devraient être présentés au mois d'octobre 2021. **CVW et LD**

3. Entrepreneur, directeur opérationnel de Pairs Daiza, ancien administrateur délégué de l'aéroport de Charleroi. Lire aussi « entrées libres » n°149, mai 2020, pp 12-13

## Centres PMS– Sophie DE KUYSSCHE

Le gros enjeu du moment est le soutien aux PO et directions dans l'organisation du travail des équipes en cette rentrée particulière. Pointons également divers dossiers :

■ **Accrochage scolaire et lutte contre le décrochage** : Par voie de circulaire, la ministre a demandé aux Centres PMS de se focaliser sur ces thématiques. Au moment d'écrire ces lignes, les équipes perçoivent des signes de décrochage. Il y a des enfants qui ne sont pas rentrés dans leur école et dont on n'a pas de nouvelle. La FCPL (Fédération des Centres PMS libres) met en œuvre plusieurs actions dans ce domaine. Un groupe d'échange d'idées et de questions entre directeurs de Centres PMS a été organisé par visio-conférence. Il y a aussi un Padlet, un mur collaboratif interne à la FCPL, accessible uniquement aux directions de centres, où déposer des outils sur le thème de l'accrochage scolaire et la lutte contre le décrochage. L'assemblée des directeurs du 30 octobre sera, en outre, consacrée au décrochage, avec un intervenant extérieur.

■ **Projet de centre** : Les centres ont dû réviser leur projet pour une période de 5 ans, de 2020 à 2025. Ils enverront, si ce n'est déjà fait, leur nouveau projet aux écoles avec lesquelles ils collaborent.

■ **Réforme des Centres PMS**. La FCPL est à l'affût de la suite des négociations. On a eu une première note d'orientation en juillet 2019 et une 2<sup>e</sup> en décembre, mais le comité de concertation du Pacte n'a plus traité le sujet depuis.

■ **PARI (Pôles Aménagements Raisonnables et Intégration)** : Nous sommes attentifs aux négociations relatives à leur mise en place. Il s'agit d'envisager une collaboration efficace entre les personnes qui travailleront dans les PARI et les équipes PMS.

■ **Dossier de l'élève** : Sous la houlette de la FCPL, le service informatique du SeGEC développe un dossier de l'élève informatisé. L'idée est d'en faire un outil pratique et facile permettant aux agents PMS d'avoir constamment accès aux dossiers des élèves.

■ **Groupes de travail** : L'un d'eux finalise un outil relatif aux aménagements raisonnables, qui permettra aux équipes PMS d'intégrer les notions en lien avec cette thématique. Un autre groupe sera mis en place sur l'évaluation du travail des agents et directions de Centres PMS.

■ **Recrutement et évaluation des directions** : La FCPL entame une collaboration avec le service PO en vue d'adapter les outils relatifs au recrutement et à l'évaluation des directions d'écoles à la situation des directions de Centres PMS. **BG**